

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE, DE REPRISE ET DE MI-CARRIÈRE

Depuis la loi du 2 août 2021, le panorama des visites s'est élargi et la certification en attend la traçabilité. Deux jours pour le maîtriser en entier et déployer la mi-carrière, encore rare dans les services.

INFORMATIONS

Public

Médecin du Travail, IST, Nouveaux entrants

Modalités et tarifs

- Inter-entreprises : 1 300€ HT (repas incl.)
- Intra-entreprise : nous consulter

Dates

Consultez notre site web

Lieux

- Paris
- Régions
- Sur site

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

À l'issue de cette session, les participants sauront maîtriser le panorama complet des visites issu de la loi du 2 août 2021 (embauche, périodiques, pré-reprise, reprise, post-exposition, post-professionnelle) et les exigences associées de la certification SPEC 2217, organiser et mener la visite de mi-carrière (repérage des salariés, contenu, conclusions), articuler chaque visite avec les autres dispositifs (PDP, usure professionnelle, traçabilité des expositions), et sécuriser la répartition médecin/IDEST par protocole.

Méthodes d'évaluation

- Étude de cas collective
- Quiz final

Méthodes pédagogiques

- Apports structurés et interactifs
- Études de cas concrets
- Quiz d'évaluation

PROGRAMME (2 JOURS)

PV004

Le cadre rénové du suivi individuel : loi 2021 et SPEC 2217

- Les instruments neufs de la loi du 2 août 2021 : ce qui a été créé, ce qui a été modifié.
- Les exigences de la certification SPEC 2217 sur le suivi de l'état de santé : traçabilité, délais, qualité de service.
- La répartition médecin / IDEST : délégations par protocole, rôle propre et responsabilités.

Le panorama des visites par catégories

- À l'embauche et en cours de carrière : VIP, suivi individuel renforcé, visites périodiques et intermédiaires : salariés concernés, périodicités, qui les réalise.
- Autour de l'arrêt de travail : pré-reprise et reprise : initiative, objectifs, balance décisionnelle et orientation vers le médecin du travail.
- En fin d'exposition et de carrière : visites post-exposition et post-professionnelle : repérage des bénéficiaires, surveillance mise en place, traçabilité des expositions.

Focus : la visite de mi-carrière

- Organiser : identifier les salariés concernés (échéance ou accord de branche), programmer, coupler avec une autre visite quand c'est pertinent.
- Mener : les trois volets de l'entretien : état de santé au regard du poste, évaluation du risque de désinsertion professionnelle, sensibilisation au désengagement au travail.
- Conclure : aménagements et préconisations, transmission, articulation avec la cellule PDP, l'usure professionnelle et le C2P.

Mise en pratique et organisation en service

- Cas pratiques de synthèse : dérouler une mi-carrière et positionner chaque visite dans le parcours d'un salarié.
- Sécuriser l'organisation dans son service : circuits de convocation, protocoles, indicateurs de suivi.
- Plan d'action individuel de mise en conformité.